

Évolution inquiétante des ruptures adolescentes **Comment sortir de notre impuissance ?**

Hugo Lantair

Comment une AMO peut-elle répondre de manière adéquate aux situations d'adolescents « désaffiliés » en rupture avec leurs milieux de vie et les institutions ? Quelques pistes de travail...

Depuis quarante ans, nous accompagnons gratuitement et en toute confidentialité des jeunes et leur famille dans les difficultés qu'ils rencontrent. Notre cadre de travail est celui d'un service d'aide en milieu ouvert 24 h/24 qui propose, outre les services classiques d'une AMO, un accueil de nuit. Cette spécificité fait de notre association l'observatoire privilégié de l'évolution des ruptures « adolescentes » avec leurs différents milieux de vie, principalement à Bruxelles.

Nous rencontrons de plus en plus souvent des individus dont le délitement des ressources est tel que leur situation nécessite une mesure d'aide spécialisée. Paradoxalement, ces personnes sont déjà en lien avec les services d'Aide, de Protection de la Jeunesse et y ont vécu plusieurs expériences négatives.

Leurs ruptures s'observent au travers de récits de fugues ou d'exclusions familiales et institutionnelles souvent combinées. Leurs histoires font toutes état d'une vie de débrouille lorsque l'Aide, la Protection de la Jeunesse tarde, se

désagrège. Elles mentionnent systématiquement des décrochages scolaires consécutifs à l'impossibilité d'avoir pu mettre en place des mesures de prévention. À leur majorité, ces adolescents éprouvent un sentiment amer : celui d'un énième abandon, plus que jamais crucial car il déclenche ou renforce l'errance. Certains d'entre eux viennent ajouter un nouveau stigmaté à la liste déjà brossée, celui d'un exil douloureux.

Le processus auquel ces personnes sont confrontées est assez bien décrit par Castel. Il s'agit de la désaffiliation sociale qui se définit comme « le décrochage par rapport aux régulations à travers lesquelles la vie sociale se reproduit et se reconduit » (Castel, 2009).

Alors que nous sommes censés travailler dans une logique préventive, en amont des dispositifs d'Aide ou de Protection de la Jeunesse, nous constatons que près de 78 % des personnes hébergées en 2016 ont déjà un dossier ouvert dans un de ces deux secteurs. En d'autres termes, nous pouvons affirmer que trois quarts de ces jeunes en rupture vivent des situations

qui flirtent avec la désaffiliation puisqu'ils sont en désunion à la fois avec leur famille, leur environnement social et les propositions faites par le système pour les protéger, les soutenir. En 2016, cela représente pour notre seule organisation, cent-dix individus âgés de treize à dix-neuf ans contre quarante-huit en 2004. Environ 75 % des mineurs rencontrent un décrochage scolaire sévère, 35 % d'entre eux ne sont simplement pas inscrits. Et 20 % de ces individus vivent entre réseau précaire, squat et rue.

Comment en est-on arrivé là ?

Au niveau individuel

« Nous pouvons dire de ces jeunes qu'ils présentent à la fois des problèmes qualifiés de psychiatriques et de graves problèmes comportementaux qui finissent parfois par entraîner une judiciarisation de leur prise en charge. *Le point commun de ces adolescents est qu'ils perturbent le système d'offre tel qu'il est organisé et amènent régulièrement les institutions à ne plus se reconnaître compétentes pour les accueillir.* Les transgressions et les passages à l'acte auto et hétéro agressifs font partie des "symptômes" qui mettent le plus à mal les équipes [...] Quelle que soit la nature du service qui les accueille, celui-ci est généralement mis en difficulté dans sa mission par le comportement du jeune de telle sorte que d'autres solutions vont s'envisager... De cette façon, si l'on n'y prend garde, leur parcours s'inscrit dans le morcèlement et l'errance¹. »

Selon cette même étude qui tente notamment de définir la proportion d'adolescents dits « incasables »² en FWB, il ressort qu'entre 2 et 5 % de la population accompagnée par l'aide consentie (AJ) et l'aide contrainte (PJ) serait susceptible d'entrer dans cette catégorie.

Au niveau institutionnel

Dans l'Aide à la Jeunesse

En 2014, le secteur de l'AJ a accompagné 5 288 mineurs à Bruxelles (2,1 % de la jeunesse bruxelloise) et la PJ en a accompagné 2 298 (soit 0,9 % de la population de jeunes bruxellois). Les personnes accompagnées par ces deux pans de l'aide spécialisée représentent 3 % de l'ensemble de la jeunesse (zéro à dix-sept ans) vivant à Bruxelles.

Si l'on se focalise sur le public des désaffiliés, il est nécessaire de se concentrer sur un effectif ayant entre quinze à dix-sept ans. Cela concerne 1 593 adolescents soit 21 % de l'effectif global du public accompagné par l'AJ et la PJ³. Si on applique le pourcentage d'« incasables » évoqué dans la recherche au public des adolescents de quinze à dix-sept ans, cela représenterait entre trente-et-un et quatre-vingts individus par an à Bruxelles. Les projections chiffrées les plus élevées qui nous sont proposées semblent encore être en dessous de la réalité au regard de notre expérience de terrain. Pour rappel, cent-dix situations flirtent avec la désaffiliation sociale en 2016 à SOS Jeunes-Quartier libre.

Leurs difficultés d'affiliation sont souvent en lien avec l'inadéquation des mesures prises pour assurer leur épanouissement : éloignement du milieu de vie habituel, interruption du cursus scolaire, ballotages multiples en centres d'accueil d'urgence et retour inadéquat en famille ou passage en IPPJ faute de solution adaptée, échecs de placement, ruptures de lien. Plus graves encore ont été les difficultés connues ces dernières années et relatives au public Mena ne souhaitant pas nécessairement faire une demande d'asile en Belgique.

1 | Les situations « complexes ». État des lieux et pistes de travail concernant la prise en charge des adolescents présentant des problématiques psychologiques et comportementales sévères, IWSM, p. 12, <http://bit.ly/2zY5Jj5>.
2 | *Ibidem*, IWSM, p. 23, <http://bit.ly/2zY5Jj5>.

3 | Chiffres issus du diagnostic social 2014 du Conseil d'arrondissement de l'Aide à la Jeunesse bruxellois, p. 6, <http://bit.ly/2AZIMK5>.

En parallèle, on observe une spécialisation de plus en plus grande du système de l'Aide à la Jeunesse dite mandatée. Les services opèrent une sélection de plus en plus raffinée de leur public cible. Cette spécialisation ne permet plus à ces adolescents de trouver un lieu d'accueil adapté, alors que la Protection et l'Aide à la Jeunesse furent aussi conçues pour eux. La polymorphie de leurs difficultés ne trouve que trop rarement de solutions adéquates dans un champ d'action devenu hyperspécialisé.

Après l'Aide à la Jeunesse

Au moment de la majorité, ils sont livrés à eux-mêmes et ne peuvent ou ne veulent plus être aidés par leur famille ou une institution mandatée. Sans filet de protection, ils font l'apprentissage d'un passage brutal à la vie d'adulte. Ils ne sont ni suffisamment soutenus ni suffisamment matures pour vivre ces nouvelles règles du jeu social.

Ces adolescents ont du mal à comprendre les logiques institutionnelles, renforçant de ce fait les rapports de méfiance à l'égard d'une assistance sociale connotée jusqu'ici très négativement. Dès lors, ils sont souvent inscrits dans une démarche de revendication, de demande implicite de reconnaissance des violences subies, pouvant parfois se traduire par des violences qu'ils se destinent ou qu'ils renvoient vers le représentant de l'institution.

Au niveau social

Globalement, les effets de la crise économique amorcée en 2008 sont encore bien vivaces, surtout auprès des populations les moins favorisées. Leurs espoirs d'inscription sociale diminuent au regard de l'accroissement des inégalités et des violences « ordinaires ». Sans vouloir paraître simpliste, ces stigmatisations répétées contribuent (pour une part) à renforcer le climat de désaffiliation auquel ils sont soumis.

Dans la logique de l'état social actif, et ce, au moment de leur majorité, on constate leur grande difficulté d'adaptation car il existe une véritable inversion des modalités de l'aide. Elles sont prioritairement fondées sur l'exercice des droits (assistance, sécurité, protection...) lorsqu'on est mineur alors qu'elles sont dominées par des devoirs à remplir pour accéder à ces mêmes droits après la majorité. Paradoxalement, pour ces désaffiliés « là où certains jeunes se voient donner la chance de recommencer plusieurs fois leur première année du supérieur ; de partir à l'étranger et de s'essayer à des projets divers, d'autres ont à se déterminer dès leur majorité. Mettre en place des mesures qui permettent l'échec, l'hésitation, la maturation lente serait un premier pas vers un traitement égalitaire de la jeunesse » (Moriau, 2017).

Quelles sont nos pistes de travail ?

Travail individuel

Repenser l'articulation entre majorité et autonomie

La maturation suppose le développement d'un processus d'essais/erreurs qui ne prend pas fin au moment de la majorité. Paradoxalement, ce passage à la majorité renforce souvent l'errance des jeunes les plus fragilisés au lieu de les émanciper.

Offrir du différent

Pour ce profil de jeune, il nous faut « offrir du différent par rapport à ce qu'il [...] a vécu, installer un autre mode relationnel, un lien fiable et sécurisant qui lui permette d'interroger, de questionner, d'ouvrir à la complexité, à la possibilité de penser et de se positionner. Être créatif. Lui permettre un ancrage » (Verbist, 2013, p. 58).

« Pour accompagner ceux et celles qui ne peuvent s'approprier leurs souffrances (d'exclusion), il faut en effet une capacité certaine de transgression, dans

le sens d'aller au-delà de ce qui est communément admis. [...] On n'accompagne vraiment que si l'on considère l'exclu, l'errant, comme membre à part entière de la famille... humaine » (Furtos, 2012).

Faire du lien

« Ce n'est pas une faute professionnelle de faire du lien ! Bien au contraire, c'est de cela que les jeunes ont besoin ! Que dire alors de ces institutions sociales, médicales, psychiatriques, éducatives, scolaires ou de loisirs qui disent ne pas faire du lien, ne pas chercher à faire du lien, ne pas être un lieu où le lien se pense ? Que dire de ces postures professionnelles où la distance est tellement valorisée ? Peuvent-elles être une réponse aux besoins de ces jeunes ?

Travailler avec des jeunes en errance est un travail de haute couture, ajusté au cas par cas. Un travail où l'activité "pré-texte" a une vraie place, celle qui permet que la parole et le sens émergent, après une véritable expérience qui souvent a mis le corps en jeu et où la nuit ou la soirée occupent une place particulière, elles aussi reconnues et valorisées dans toute leur spécificité. La journée on fait des entretiens, la nuit on parle disent les intervenants » (Verbist, 2013, p. 14).

Travail institutionnel

Assurer de la cohérence pour éviter la co-errance

« Les jeunes abordent souvent les méfaits de ces multiples placements en institutions. Ils évoquent les conséquences de tels cheminements sur leur psychisme. Pour certains, ces placements successifs, ces ruptures qui s'enchaînent ont des effets qui ressemblent à une forme d'exil [...]. Ces placements à répétition provoquent le fait que les jeunes ne se sentent plus chez eux nulle part, ils n'ont plus de lieux pour habiter, leurs liens de filiation sont fragilisés et la transmission est rompue. Il apparaît que plus on est désinscrit socialement,

plus il faut donner des "preuves" et que plus on est fragile, plus on est confronté à des situations qui fragilisent. L'expérience du placement se répète souvent chez les mêmes jeunes » (Verbist et Brike, 2013, p. 117). Il est primordial de repenser nos modes d'intervention à la fois pour qu'ils incluent ces mineurs aux parcours atypiques et permettent d'éviter les écueils des ruptures à venir.

Passer les frontières

En parallèle, « les institutions, qui travaillent avec ces jeunes sont considérées comme des institutions de première ligne. Or, disent les intervenants, il s'agit d'institutions de dernière ligne, d'institutions qui travaillent avec les brisures du monde, celles qu'on appelle quand rien d'autre n'a fonctionné. Elles sont censées réparer, remettre en ordre, redonner du sens. Mais on leur demande d'être des spécialistes sans leur donner ni les moyens (formation, personnel, moyens pratiques...) ni la reconnaissance. Ceci alors même que dans ces institutions n'arrivent que "les meilleurs jeunes", les jeunes les plus fragiles n'entrant pas dans les institutions. Pour travailler avec eux, il faut donc travailler dans les marges de ces institutions, elles-mêmes déjà dans les marges de la société » (Verbist, 2013, p. 54).

Or, nous considérons que pour accompagner ce public il est nécessaire de constituer des réseaux. Les processus d'intelligence collective inhérents au travail en réseau supposent une rencontre autour de constats communs, d'objectivation progressive et de prise de recul. Ceci dans le but de mettre en œuvre des solutions plus adaptées qui se doivent de dépasser les frontières de la segmentation organisée dans le système d'aide sociale francophone. Les acteurs y sont, faute de moyens à y consacrer, trop souvent cantonnés à des réunions de secteur où ils ont souvent l'impression de tourner en vase clos.

Être dans la « Haute couture »

« Haute couture, travail de lien, travail sur le lien. Être là. En finesse. Avec respect. De manière différenciée pour chacun. Avoir été entendu “sans raison”, sans projet philanthropique, sans attente projetée, pure gratuité du don de la parole et du silence comme parole. Tel est le signe de l’humain que détruit toujours l’utilitarisme bien intentionné » (Segers, 2010, p. 90). « Il s’agit d’accepter de travailler avec leurs discontinuités et leurs errances » (Verbist, 2013, p. 54).

Travail sociétal**Réduire les inégalités**

En ce qui concerne les désaffiliations en général, il faut que la société réfléchisse aux relégations qu’elle produit. Nous ne pourrions véritablement travailler sur les causes de ces processus que si, en parallèle à nos actions sociales, le champ politique lance des actions de prévention significatives et non sécuritaires en matière de réduction des inégalités sociales ceci dépassant à la fois le champ de nos compétences et celui de nos moyens humains et matériels.

Plus spécifiquement sur l’exil, il est vital de repenser de manière plus humaine la prise en charge des migrants. « La fermeture des frontières européennes à l’immigration régulière a eu deux conséquences majeures : la dégradation des conditions de vie des migrants au sein des sociétés d’accueil et leur criminalisation, qu’il s’agisse des migrations spontanées ou des stratégies liées au regroupement familial » (Bouillon, 2009).

Quant aux majeurs, le passage à l’âge adulte a beaucoup évolué sur ces deux ou trois dernières générations notamment autour de l’allongement du processus « adolescentaire ». Dans nos pratiques, le délitement des ressources familiales et institutionnelles est tel qu’il est urgent de considérer la majorité comme un processus de matura-

tion. Alors qu’elle est vécue par notre public comme une bascule brutale se traduisant par de nouvelles ruptures de liens avec les personnes pouvant servir de relais, de tuteurs de résilience.

Sortir de notre impuissance

Comme évoqué plus haut, notre fonction est bien souvent paradoxale car le rôle idéal d’une AMO est de s’inscrire sur un axe préventif. Cependant, l’accueil de nuit constitue notre principale porte d’entrée en matière d’accompagnement. Nos actions individuelles se situent donc très fréquemment en aval de la crise, lorsque la rupture est consommée et non en amont de la problématique.

Dans ce cadre, nous sommes amenés à réaliser un travail individuel de prévention primaire des risques inhérents aux désunions avec le milieu de vie (rue, décrochage scolaire, auto-agression, hétéro-agression, errance...). Dans notre travail quotidien, nous ne sommes donc pas en mesure de travailler sur les causes de ces ruptures, mais gérons plutôt leurs conséquences. Cette position est éreintante, usante tant elle nous renvoie les faillites du système.

Il nous paraissait fondamental de sortir de l’ornière, de maintenir notre motivation et de voir comment continuer à agir. Nous avons, entre autres, décidé de nous initier à une nouvelle approche du travail social qui nous vient du Québec : le développement du pouvoir d’agir des personnes et des collectivités (DPA-PC), définie par Yann Le Bossé (2012). Cette démarche nous permet d’éviter la prescription des solutions, elle place les personnes rencontrées en position d’acteur de changement et les travailleurs sociaux en position de passeur. Par le cheminement qu’elle suscite, orientée (entre autres autour de cibles de changement et des acteurs en contexte), cette méthode encourage également le développement de solidarité inédite (entre

pairs, avec les familles, la société civile, des professionnels, des institutions) quel que soit l'axe de travail envisagé.

En parallèle aux traitements de ces problématiques individuelles, et ce, pour poursuivre la sortie de notre impuissance, toute notre organisation participe à la réduction espérée de ces phénomènes. Elle y contribue au travers de diverses actions communautaires qui tendent à apporter une réponse globale aux problématiques individuelles rencontrées. En demeurant ambitieux, mais réaliste, notre service a comme priorités communautaires :

- l'*affiliation scolaire* au travers d'actions menées par l'ensemble de l'organisation (antenne de Quartier libre et Service étude) ;
- la *prévention des ruptures familiales* au travers d'actions d'information et de sensibilisation, menées par la cellule

- « ruptures » du 24 h/24 et le travail avec des groupes de parents ;
- la *prévention des relégations institutionnelles* au travers d'actions d'interpellation menées par le 24 h/24 et un travail de collaboration avec les institutions de placement ;
- la *prévention des relégations de l'exil* au travers d'actions de veille sociale et de soutien, menées par la cellule « exil » du 24 h/24 ;
- l'*accompagnement de la majorité* au travers d'actions de soutien à cette transition, menées par l'ensemble de l'organisation (cellule « majorité » du 24 h/24 ; logement de transit avec une AIS ; Capuche asbl ; projet Evat de l'antenne de Quartier libre, projets de recherche...);
- la *ré-affiliation* notamment au travers d'activités collectives comme amorce de liens menées par la cellule « pré-texte » du 24 h/24.

Bibliographie

- Castel R. (2009), *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil.
- Verbist Y. et X. Brike X. (2013), *La majorité, un passage redouté ?*, Abaka et SOS Jeunes – Quartier libre AMO.
- Verbist Y. (2013), *La majorité, un passage redouté ?*, Abaka & SOS Jeunes – Quartier libre AMO.
- Furtos J. (2012), « Accompagner l'auto-exclusion : d'Édipe à Alex Supertramp », *Rhizome*, n° 44, juillet.
- Moriau J. (2009), « Les jeunes adultes : nouveau public ou nouvelles déclinaison de la question sociale ? », *BIS*, n° 160, juin.
- Segers M.J. (2010), *De l'exil à l'errance*, Toulouse, Erès.
- Bouillon F. (2009), *Les mondes du squat*, Paris, Presses universitaires de France.
- Le Bossé Y. (2012), *Sortir de l'impuissance*, Tome 1, ARDIS.
- Le Bossé Y. (2016), *Sortir de l'impuissance*, Tome 2, ARDIS.

Ces actions de soutien individuel et d'action communautaire combinées à une approche fondée sur DPA-PC contribuent à entamer une modification de la posture professionnelle chez nos intervenants formés, les rendant eux-mêmes acteurs de changement.

« De manière récurrente, les témoignages soulignent que d'être formé ou sensibilisé à l'approche entraîne inévitablement un ajustement de la posture professionnelle [...] les intervenants disent avoir le sentiment de ne plus porter le problème tout seul. Il s'ensuit d'avoir un poids en moins sur les épaules ainsi qu'un gain manifeste sur le plan de la disponibilité et de l'ouverture aux particularités de la situation des personnes accompagnées. Comme une réaction en chaîne, ces changements entraînent d'autres modifiant les impacts sur différents aspects de la pratique (exemple, plus grande souplesse dans l'exécution du mandat, réduction des réflexes de prise en charge, etc.) » (Le Bossé, 2016, p. 231).